

PROCÈS-VERBAL

Séance du 10 février 2026

Le conseil de la Ville de Lévis siège en séance ce dixième jour du mois de février deux mille vingt-six à dix-sept heures une minute, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents : le maire Steven Blaney et les membres du conseil de la Ville Audrey Bédard, Erik Bilodeau, Olivier Biron, Jean Demers, Anthony Dufour, Benoit Forget-Chiasson, Isabelle Lefebvre, Éric Nadeau, Alain Quirion, Daniel Saindon, Mélanie Sicotte, Anick Tremblay et Anne-Marie Tremblay formant quorum sous la présidence du président du conseil Jean Leblond.

Est absent le membre du conseil Karine Lavertu

Assistent à la séance : Dominic Deslauriers, directeur général, et Caroline Asselin, greffière adjointe et assistante-greffière.

CV3129

Ouverture de la séance

Le président du conseil confirme le quorum et déclare la séance ouverte.

CV3130

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

D'adopter l'ordre du jour de la séance du 10 février 2026, en modifiant le point 8 pour retirer le dépôt du procès-verbal de la séance du comité exécutif du 27 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3131

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3132

Période de questions pour les personnes présentes

Environ trente-cinq personnes assistent à la séance. Cinq personnes prennent la parole.

Une pétition concernant la réglementation sur les maisons de chambre à Lévis est déposée par monsieur Luc St-Pierre.

CV3133

Période de questions transmises électroniquement

Cinq questions transmises par le biais du formulaire de questions en ligne sur le site Internet de la Ville ont été lues par l'assistante greffière.

Le président du conseil et les personnes qu'il désigne répondent aux questions.

CV3134

Approbation du procès-verbal du conseil de la Ville de la séance du 27 janvier 2026

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'approuver le procès-verbal de la séance du conseil de la Ville tenue le 27 janvier 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3135

Dépôt du procès-verbal du comité exécutif de la séance du 13 janvier 2026

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 13 janvier 2026 est déposé.

CV3136

Demande relative à l'instauration d'une clause de droits acquis pour les personnes établies au Québec titulaires d'un permis d'immigration temporaire lors de l'abolition du Programme de l'expérience québécoise

ATTENDU QUE la Ville est une ville en pleine croissance, dont le développement économique, la vitalité des commerces ainsi que le dynamisme du tissu communautaire, social et culturel reposent en partie sur l'apport des personnes immigrantes;

ATTENDU QUE les mesures restrictives en matière d'immigration ont des conséquences directes sur la disponibilité de la main-d'œuvre et la compétitivité des entreprises de Lévis, dans un contexte où la région de Chaudière-Appalaches connaît un taux de chômage historiquement bas;

ATTENDU QUE l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), le 19 novembre 2025, a restreint l'accès à la résidence permanente pour des résidentes non permanentes et des résidents non permanents déjà établis à Lévis, réduisant leurs perspectives d'établissement durable et se traduisant par des répercussions humaines difficiles pour les personnes et les familles touchées, pourtant bien intégrées à notre collectivité;

ATTENDU QUE ce programme s'adressait à des personnes francisées dont la maîtrise du français était attestée par des tests ou des diplômes reconnus par le gouvernement ;

ATTENDU QUE l'abolition du Programme de l'expérience québécoise engendre déjà des répercussions concrètes sur notre territoire, exerçant une pression accrue sur les entreprises et sur l'offre de services publics, tout en se traduisant par des conséquences humaines particulièrement difficiles pour les personnes immigrantes et les familles directement touchées ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour

De reconnaître l'apport des personnes immigrantes au développement économique, social et culturel de la Ville, ainsi qu'au dynamisme du tissu communautaire lévisien.

De demander au gouvernement du Québec de mettre en place, sans délai, une clause de droits acquis pour les personnes établies au Québec et détentrices d'un permis d'immigration temporaire au moment de l'abolition du Programme de l'expérience québécoise.

De transmettre la présente résolution au ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration ainsi qu'à l'Assemblée nationale du Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV3137

Dépôt des listes de contrats au 31 octobre 2025

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-001](#)

Les listes de contrats au 31 octobre 2025, jointes au sommaire décisionnel APGI-APP-2026-001, sont déposées, à titre de reddition de compte et d'information.

CV3138

Rapport sur la déclaration de participation à la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale par les membres du personnel d'un cabinet

Document d'aide à la décision [GRE-2026-003](#)

Le rapport de la greffière relatif au dépôt à son bureau de la déclaration de Marguerite Bergeron-Peugnet ayant suivi la formation obligatoire en matière d'éthique et de déontologie municipale, déposée le 26 janvier 2026, en

application du *Règlement RV-2022-22-12 édictant le code d'éthique et de déontologie du personnel d'un cabinet*, est déposé à titre d'information.

CV3139

Affectation de la réserve en assignations temporaires du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025

Document d'aide à la décision [FIN-2026-010](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2754;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'affecter un montant de 510 141 \$ provenant de la réserve financière pour les salaires des assignations temporaires du 1^{er} juillet au 31 décembre 2025, aux postes de dépenses et en fonction des montants indiqués au sommaire décisionnel FIN-2026-010.

Adoptée à l'unanimité

CV3140

Désignations de membres du conseil de la Ville à titre de membres de commissions, de comités et d'organismes

Document d'aide à la décision [DG-2026-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2789;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

De désigner les membres du conseil de la Ville à titre de membres des commissions, des comités et des organismes indiqués au sommaire décisionnel DG-2026-001.

Adoptée à l'unanimité

CV3141

Modification de la résolution CV3036 « Création de la commission de la planification intégrée du territoire »

Document d'aide à la décision [DG-2026-004-R-2](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2790;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

De modifier la résolution CV3036 « Création de la commission de la planification intégrée du territoire » par le remplacement, dans le titre et à l'alinéa, du document d'aide à la décision « DG-2025-017 » par le document d'aide à la décision « DG-2026-004 -R-2 ».

Adoptée à l'unanimité

CV3142

Abrogation de la résolution CV2955 « Acquisition par expropriation de trois parties du lot 6 685 368 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) »

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-014](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2757;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'abroger la résolution CV2955 « Acquisition par expropriation de trois parties du lot 6 685 368 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) ».

Adoptée à l'unanimité

CV3143

Acquisition du lot 2 381 630 du cadastre du Québec (avenue de la Rotonde, secteur Charny), confirmation relative à l'utilisation de ce lot et financement afférent

Document d'aide à la décision [APGI-GI-2026-015](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2758;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'acquérir le lot 2 381 630 du cadastre du Québec, au prix de 3 584 000 \$, plus taxes si applicables, de Gestion palladium inc., aux conditions énoncées au sommaire décisionnel APGI-GI-2026-015, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, d'autoriser le maire et la greffière, la greffière adjointe et assistante-greffière ou l'assistante-greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente, de décréter que ce lot est affecté à l'utilité publique, conditionnellement à cette acquisition.

De financer la dépense relative à l'acquisition de ce lot, incluant les frais inhérents, au montant maximum de 3 833 000 \$, à même la réserve financière aux fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Adoptée à l'unanimité

CV3144

Convention de subvention concernant le réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises à intervenir avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie

Document d'aide à la décision [DEV-2026-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2760;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre

De conclure la convention de subvention à intervenir avec le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie dans le cadre du Réseau accès PME pour le renforcement de l'accompagnement des entreprises, jointe au sommaire décisionnel DEV-2026-003, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3145

Financement de la dépense relative à la réalisation de travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs

Document d'aide à la décision [GEN-RPI-2026-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2765;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

De financer une partie de la dépense relative aux travaux de réfection de pavage, de bordures et de trottoirs pour l'année 2026, au montant maximum de 400 000 \$, à même le fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques.

Adoptée à l'unanimité

CV3146

Renouvellement du mandat d'un membre au comité consultatif d'urbanisme

Document d'aide à la décision [URBA-CUMB-2026-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2766;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

De renouveler le mandat de Jean-Marie Tanguay à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, pour un mandat d'un an débutant le 7 mars 2026.

Adoptée à l'unanimité

CV3147

Adoption du document requis en vertu de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour indiquer les modifications requises au plan d'urbanisme et à la réglementation d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement (intégration de l'orientation gouvernementale en matière d'aménagement du territoire Planifier des milieux de vie assurant l'accès à des logements de qualité, accessibles et abordables pour l'ensemble des ménages)

Document d'aide à la décision [URBA-SAT-2026-017](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2767;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'adopter le document requis en vertu du deuxième alinéa de l'article 53.11.4 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et à la réglementation d'urbanisme indiquant les modifications requises au plan d'urbanisme et aux règlements d'urbanisme à la suite de l'entrée en vigueur du Règlement RV3522 modifiant le Règlement RV-2015-15-04 sur le schéma d'aménagement et de développement, joint au sommaire décisionnel URBA-SAT-2026-017.

Adoptée à l'unanimité

CV3148

Aide financière à Groupe (3R) plus inc.

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-011](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2793;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'accorder une aide financière d'un montant maximum de 25 000 \$ par année, pour la période de 2026 à 2028, à Groupe (3R) plus inc., et ce, pour la récupération d'articles culturels et pour le maintien de ses activités auprès de la population lévisienne.

Adoptée à l'unanimité

CV3149

Octroi d'une aide financière au Centre de robotique et de vision industrielles visant à soutenir leur projet d'agrandissement

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2797;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron

D'octroyer une aide financière au Centre de Robotique et de visions industrielles, d'un montant de 1 000 000 \$ par année, pendant cinq ans, soit un maximum de 5 000 000 \$, afin de contribuer au montage financier du projet d'agrandissement du centre, et ce, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté selon les disponibilités financières.

De mandater la Direction du développement économique et de la promotion afin de rédiger une entente à cet effet.

Qu'advenant la continuité de levée de fonds, comme souhaité, toute source additionnelle réduira de cinquante pour cent la contribution totale de la ville de Lévis.

Adoptée à l'unanimité

CV3150

Ajustement structurel à la Direction des affaires juridiques et la Direction du Greffe

Document d'aide à la décision [GCH-2026-006](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2759;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

D'approuver l'ajustement structurel à la Direction des affaires juridiques et la Direction du Greffe et d'autoriser les mouvements de main-d'œuvre, indiqués au sommaire décisionnel GCH-2026-006.

Adoptée à l'unanimité

CV3151

Modification au schéma de couverture de risques de deuxième génération (2019-2029) pour le report d'échéance et de sa période de validité

Document d'aide à la décision [INC-2026-003](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2773;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Éric Nadeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anne-Marie Tremblay

D'adopter la modification du report d'échéance des actions suivantes dans le schéma de couverture de risques de deuxième génération (2019-2029) :

- action 11 : aménager des infrastructures de formation et d'entraînement au centre administratif;
- action 14 : réhabiliter le bâtiment abritant la caserne 1 (secteur Lévis) afin de répondre aux normes et aux besoins opérationnels;

ainsi que d'adopter la modification de la période de validité du schéma de couverture de risques de deuxième génération, laquelle passe de 2019-2023 à 2019-2029.

Adoptée à l'unanimité

CV3152

Financement de dépenses relatives à la réalisation de différents projets de la Direction du service de police

Document d'aide à la décision [POL-911-2026-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2775;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

D'affecter un montant maximum de 1 055 000 \$ provenant de la réserve financière pour la mise à niveau et le développement de la centrale d'urgence 9-1-1, du centre de relève et du service de répartition des appels aux corps de police municipaux, pour le financement de dépenses relatives à la réalisation de différents projets de la Direction du service de police, précisés au sommaire décisionnel POL-911-2026-001.

Adoptée à l'unanimité

CV3153

Option de renouvellement du contrat relatif à la location d'un système de suivi des opérations de déneigement par télémétrie

Document d'aide à la décision [APGI-APP-2026-013](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2776;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

D'exercer l'option de renouvellement de cinq ans du contrat relatif à la location d'un système de suivi des opérations de déneigement par télémétrie (numéro de contrat 2021-55-50), à compter du 9 juillet 2026, pour une dépense estimée à 1 781 248,83 \$, avant TPS et TVQ, excluant l'indexation prévue, selon les conditions de l'appel d'offres (numéro 2022-50-51) et de la soumission produite par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

CV3154

Deuxième avenant à l'entente sectorielle de développement en culture de la région de Chaudière-Appalaches 2022-2027 à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, le ministre de la Culture et des Communications et autres partenaires

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2026-001](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2794;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Audrey Bédard

De conclure le deuxième avenant à l'entente sectorielle de développement en culture de la région de Chaudière-Appalaches 2022-2027 à intervenir avec la ministre des Affaires municipales, le ministre de la Culture et des Communications et autres partenaires, joint au sommaire décisionnel DVCART-2026-001, et d'autoriser le maire et la greffière ou la greffière adjointe et assistante-greffière ou le conseiller juridique et assistant-greffier à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

CV3155

Financement de la dépense relative à la réalisation du programme fonctionnel et technique du Vieux bureau de poste

Document d'aide à la décision [DVC-ART-2026-002](#)

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2795;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Anick Tremblay

D'affecter un montant maximum de 130 000 \$, à même l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté, pour le financement de la dépense relative à la réalisation du programme fonctionnel et technique du Vieux bureau de poste, décrit au sommaire décisionnel DVC-ART-2026-002.

Adoptée à l'unanimité

CV3156

Avis de motion du Règlement RV3586 fixant pour l'année 2026 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [DEV-2026-004](#)

Le membre du conseil de la Ville Olivier Biron donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance le Règlement RV3586 fixant pour l'année 2026 le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche et il dépose le projet de règlement, tel que joint au sommaire décisionnel DEV-2026-004.

Ce règlement a pour objet de fixer, pour l'année 2026, le montant maximal des dépenses prévues pour l'acquisition d'immeubles à des fins industrielles, para-industrielles ou de recherche.

CV3157

Avis de motion du Règlement RV3583 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-001](#)

Le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3583 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose le projet de règlement, tel que joint au sommaire décisionnel FIN-2026-001.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$, d'un terme de 5 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition ou l'installation de machineries, de véhicules, d'ameublements et d'équipements, incluant les équipements informatiques.

CV3158

Avis de motion du Règlement RV3584 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-002](#)

Le membre du conseil de la Ville Alain Quirion donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3584 décrétant un emprunt de 5 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose le projet de règlement, tel que joint au sommaire décisionnel FIN-2026-002.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 5 000 000 \$, d'un terme de 10 ans, remboursable par une affectation annuelle

d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, de machinerie, de véhicules, d'ameublements, d'infrastructures et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV3159

Avis de motion du Règlement RV3585 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et dépôt de projet de règlement

Document d'aide à la décision [FIN-2026-003](#)

Le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance, le Règlement RV3585 décrétant un emprunt de 10 000 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations et il dépose le projet de règlement, tel que joint au sommaire décisionnel FIN-2026-003.

Ce règlement a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 10 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'acquisition, l'amélioration, l'aménagement, l'installation ou la construction d'immeubles, de bâtiments, de terrains, excluant les terrains spécifiquement destinés à la revente, d'infrastructures, de véhicules, de machineries et d'équipements, excluant les équipements informatiques.

CV3160

Adoption du Règlement RV3580 décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux

Document d'aide à la décision [FIN-2026-004](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3580 décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 50 000 000 \$, d'un terme de quinze ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2732 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Isabelle Lefebvre
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Jean Demers

D'adopter le Règlement RV3580 décrétant un emprunt de 50 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-004.

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour le règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV3161

Adoption du Règlement RV3581 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux
Document d'aide à la décision [FIN-2026-005](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le Règlement RV3581 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 75 000 000 \$, d'un terme de 20 ans, remboursable par une taxe imposée et prélevée annuellement sur tous les immeubles imposables situés sur le parcours du réseau d'aqueduc du territoire de la ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux, de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2741 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Steven Blaney

D'adopter le Règlement RV3581 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents de traitement des eaux et de travaux permanents d'aqueduc et d'égouts visant à optimiser les réseaux, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-005.

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour le règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV3162

Adoption du Règlement RV3582 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents
Document d'aide à la décision [FIN-2026-006](#)

ATTENDU QUE la greffière adjointe et assistante-greffière mentionne que le

Règlement RV3582 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents a pour objet de décréter un emprunt n'excédant pas la somme de 75 000 000 \$, d'un terme de 15 ans, remboursable par une affectation annuelle d'une portion suffisante des revenus généraux de la Ville, dans le but d'effectuer des dépenses pour l'exécution de travaux permanents d'aménagement de parcs et de berges, d'aqueduc, d'égout, de pistes cyclables, de conduits souterrains, de pavage, de chaînes de rue, de trottoirs, d'éclairage et de signalisation routière et pour l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, d'immeubles ou de servitudes requis pour l'exécution de ces travaux, incluant les frais relatifs à la réalisation de ces travaux et acquisitions;

ATTENDU la recommandation du comité exécutif, résolution CE2743 ;

En conséquence,

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Alain Quirion
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon

D'adopter le Règlement RV3582 décrétant un emprunt de 75 000 000 \$ pour l'exécution de travaux permanents, joint au sommaire décisionnel FIN-2026-006.

De se prévaloir des pouvoirs prévus au premier paragraphe du deuxième alinéa de l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* et à l'article 99 de la *Charte de la Ville de Lévis* pour le règlement d'emprunt.

Adoptée à l'unanimité

CV3163

Période d'intervention des membres du conseil

Plusieurs membres du conseil de la Ville prennent la parole.

CV3164

Proposition afin de créer un sous-comité trans partisan sur la philanthropie comme levier de financement municipal

CONSIDÉRANT QUE la Ville est appelée à faire face à des défis financiers importants dans un contexte de pressions croissantes sur les finances publiques et d'attentes élevées de la population en matière de services et de qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau explore actuellement la mise en place de mécanismes philanthropiques afin de soutenir des projets de logements sociaux et abordables, puis qu'une collaboration intermunicipale concernant ces démarches serait bénéfique pour l'ensemble des Lévisiennes et des Lévisiens;

CONSIDÉRANT QUE la philanthropie peut constituer un levier complémentaire, innovant et structurant pour appuyer des projets porteurs pour nos communautés, sans se substituer aux responsabilités municipales;

CONSIDÉRANT QUE l'évaluation des opportunités, des modèles et des enjeux liés à la philanthropie municipale nécessite une analyse rigoureuse,

concertée et non partisane;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un espace formel de dialogue entre les différentes formations politiques et l'administration municipale favoriserait une réflexion collective, transparente et éclairée sur ce sujet;

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Anthony Dufour
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson

Que le conseil de la Ville mandate la commission des services à la communauté afin de créer un comité trans partisan sans rémunération additionnelle composé au minimum d'une personne élue de chacun des trois groupes politiques reconnus au conseil de ville et que ce comité s'inspire des éléments suivants pour définir son mandat :

- analyser les possibilités liées à l'utilisation de la philanthropie comme levier de financement de projets municipaux contribuant à la qualité de vie;
- examiner différents modèles existants, incluant la création éventuelle d'un fonds philanthropique municipal;
- et formuler, le cas échéant, des recommandations au comité exécutif.

Reportée relativement à l'adoption de la résolution CV3165

CV3165

Proposition accessoire de reporter deux semaines la proposition afin de créer un sous-comité trans partisan sur la philanthropie comme levier de financement municipal

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Olivier Biron
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Mélanie Sicotte

De reporter de deux semaines le point sur la proposition afin de créer un sous-comité trans partisan sur la philanthropie comme levier de financement municipal ;

À la demande du membre du conseil de la Ville Anthony Dufour, le président du conseil appelle le vote sur la proposition accessoire.

Les membres du conseil de la Ville Daniel Saindon, Alain Quirion, Erik Bilodeau, Anick Tremblay, Anne-Marie Tremblay, Jean Demers, Jean Leblond, Olivier Biron, Mélanie Sicotte, Steven Blaney votent en faveur de la proposition.

Les membres du conseil de la Ville Benoit Forget-Chiasson, Anthony Dufour, Isabelle Lefebvre, Audrey Bédard, Éric Nadeau votent contre la proposition.

Adoptée à la majorité

CV3166

Période d'intervention du maire

Le maire prend la parole.

CV3167

Levée de la séance

Il est proposé par le membre du conseil de la Ville Daniel Saindon
Appuyé par le membre du conseil de la Ville Erik Bilodeau

À 18h34 de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité

Steven Blaney, maire

Marlyne Turgeon, greffière

Jean Leblond, président du conseil